



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÈGLEMENT N° 330

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298, AFIN DE CRÉER UNE ZONE RÉSIDENTIELLE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 7 juillet 2014 le règlement n° 298 intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dispositions concernant le zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Sylvain Cormier pour la présentation du présent règlement lors de la séance 9 juillet 2018.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. BUT DU RÈGLEMENT :

Le but du présent règlement est de modifier une partie de la zone 75C (commerciale) et de créer la zone 109R (résidentielle).

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 9 juillet 2018
- **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT** le 6 août 2018
- **ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT** le 4 septembre 2018
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 24 septembre 2018
- **ADOPTION 2^E PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION** le 1^{er} octobre 2018
- **AVIS PUBLIC DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER** le 3 octobre 2018
- **ADOPTION DU RÈGLEMENT** le 5 novembre 2018
- **APPROBATION DE LA MRC DE MINGANIE** le 28 novembre 2018
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 28 novembre 2018
- **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR** le 15 janvier 2019

(signé) Meggie Richard, directrice générale

(signé) Pierre Cormier, maire